

Et vous, institutrices, vous méritez bien aussi qu'on loue votre zèle et votre générosité ; votre zèle, puisque vous voulez acquérir une science plus grande pour l'avantage des enfants confiés à votre garde ; votre générosité, puisque, malgré votre faible salaire, vous vous êtes imposé des dépenses relativement considérables pour venir à cette convention.

Il serait bien à souhaiter que les commissaires d'écoles de vos paroisses respectives, se rendant compte de votre bon vouloir, de l'importance de cette réunion et du bien qui peut en résulter pour les enfants, eussent l'obligeance de vous rembourser vos frais de voyage. La somme serait bien minime pour chaque municipalité, quelques piastres seulement, et cet acte serait si bien vu de toutes la Province.

Je suis donc heureux avec tous les amis de l'instruction primaire de vous voir ici ce soir en grand nombre, mesdames et mesdemoiselles, pour profiter des conférences qui, durant cette semaine, vous seront données par des maîtres de distinction.

Je n'ai pas à exposer le programme de la convention ; vous le connaissez à l'avance, et vous savez les noms de ceux qui devront vous adresser la parole et soumettre à votre méditation les principes qui vous serviront dans la direction de vos écoles.

La pédagogie, comme vous le savez, est la science de donner une bonne éducation aux enfants. On vous parlera surtout d'une des subdivisions de cette science — de la méthodologie qui, comme le mot le dit, expose les méthodes et trace les règles de l'enseignement.

Permettez-moi, mesdames et mesdemoiselles, de profiter de cette séance d'ouverture pour attirer spécialement votre attention, non pas sur la lettre, mais sur l'esprit de la législation scolaire de notre Province. Cette législation est exceptionnelle ; de toutes les provinces de la Confédération, la nôtre est la seule où l'Instruction publique est soustraite aux influences de la politique et où la plus grande liberté est laissée aux différentes dénominations religieuses de régir les écoles suivant leur croyance.

On a d'abord placé à la tête de notre système d'éducation le conseil de l'Instruction publique, qui se compose de deux comités, l'un catholique, l'autre protestant. La direction de l'Instruction publique est confiée à un surintendant qui se tient à

l'éca
pule
du C
Pt
minc
par l
la co
Pa
lu pr
l'ense
famil
Vo
cez le
que v
votre
les ph
Vot
matiè
plus l
me le
rer l'e
mestic
comm
leur e
Vou
passe
savez
à la d
tent et
et que
gouver
vir de l
ce, mêt
En e
fer Die
Un a
de l'ens
Chez
idées ai